

## Pas de consensus sur les cadeaux fiscaux!

### L'invité

**Julien Eggenberger**  
Président  
du SSP-Vaud



Contrairement à ce que l'Administration cantonale des impôts publiait le 14 mars dans un supplément de *24 heures*, financé et rédigé par ses soins, la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) proposée par le Conseil fédéral, et déclinée dans le canton de Vaud dans une feuille de route, ne fait pas consensus. Un vaste débat politique existe et de nombreux opposants se sont déjà manifestés. Ceux-ci craignent les conséquences des importantes pertes fiscales prévues, plus de 3 milliards de recettes au niveau national.

Un débat politique doit pouvoir se tenir à propos de la plus vaste réforme fiscale depuis des décennies. Déjà, les Communes s'inquiètent des conséquences et ne veulent pas devoir assumer des pertes fiscales découlant d'une baisse des impôts des entreprises décidée plus haut, sachant par avance qu'elles devront ensuite augmenter les impôts des personnes physiques ou couper dans les prestations.

Un grand marchandage a commencé pour compenser ces baisses. Un exercice qui montre bien l'impact négatif de ce gigantesque cadeau aux entreprises et aux actionnaires; cadeau qui représente la moitié de toute la fiscalité cantonale des entreprises, soit un montant de 450 millions par année pour le Canton et les Communes, et qui concerne surtout les très grandes entreprises et très marginalement les PME.

Certes, la feuille de route du Conseil d'Etat comprend quelques éléments positifs (suppression des statuts spéciaux, augmentation du financement patronal de l'accueil de jour et amélioration des allocations familiales, soit un total annoncé de 150 millions), mais ils restent encore hypothétiques et ne compensent largement pas la perte fiscale. De plus, ces quelques améliorations n'ont rien à voir avec la fiscalité des entreprises et pourraient très bien être décidées indépendamment du cadeau fiscal aux actionnaires.

Le Syndicat des services publics (SSP) défend le personnel des services publics et les prestations à la population. Dans ce cadre, il s'oppose à toute baisse de la fiscalité des entreprises,

---

«Nombreux sont ceux qui craignent les conséquences des importantes pertes fiscales»

---

il souhaite éviter de se retrouver dans quelques années dans la même situation que la plupart des autres Cantons et Communes, qui, après avoir offert des baisses fiscales aux entreprises et aux actionnaires, doivent maintenant procéder à des coupes budgétaires massives et à la hausse de la fiscalité des personnes physiques.

Aujourd'hui déjà, le service public est soumis à un régime strict qui fait que le personnel manque, que de nombreux besoins ne sont pas satisfaits et que les moyens ne suffisent pas pour faire face à l'augmentation de la population. Cette contre-réforme menace gravement le financement du service public et doit donc être critiquée et combattue.